

B.21.324.0

B.21.321.=ZG.
B.21.322.-h. ~~Handwritten~~
aa

Du 26 octobre 1945.

Notice149
Unverändert. Die Vorläufe
des Sozialblattes werden in
den S. V. D., nicht von uns, gemacht
29.10.Recrutement du personnel féminin.

Depuis quelques semaines, nous recevons des offres de services émanant de jeunes filles qui ont fait des études universitaires complètes, soit juridiques, soit économiques. Deux candidates ont marqué leur préférence pour les fonctions d'attachées sociales, notamment Mlle Prébandier, qui vient de renouveler ses offres, et une autre candidate, avocate bernoise, qui va le faire incessamment.

Jusqu'à maintenant, nous avons invariablement répondu qu'il était de règle d'engager le personnel féminin en qualité de sténodactylographe, et, effectivement, nous avons déjà parmi notre personnel des jeunes filles qui ont le grade de licenciée - Mlles Walter (Milan) et Ruepp (Bregenz).

Nous pensons qu'à moins de circonstances spéciales et de cas qui pourraient faire l'objet d'un examen particulier et nous amener à modifier le principe respecté jusqu'ici, il convient de s'en tenir à la règle en vigueur.

le 26 X
Sipri Stouman